



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06/01/2021

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECRUTE PLUS DE 350 CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION EN 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la Justice, le ministère de la Justice renforce les moyens alloués aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). La nouvelle échelle des peines entrée en vigueur en mars 2020 renforce la mission de réinsertion des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) en promouvant les alternatives à l'incarcération. Avec le déploiement du bracelet anti rapprochement, ils sont placés au cœur de la lutte contre les violences conjugales.

La loi de programmation a prévu la création de 1 500 postes dans les SPIP sur la période 2018-2022. Pour l'année **2021, un concours, ouvert jusqu'au 29 janvier 2021, propose plus de 350 recrutements de conseillers pénitentiaires d'insertion de probation.**

Afin de soutenir cet effort sans précédent, l'administration pénitentiaire a lancé le lundi 4 janvier la première campagne de communication pour le recrutement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Un métier au carrefour du droit, du social et de la criminologie, essentiel au bon fonctionnement de la Justice

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation assurent des missions essentielles au bon fonctionnement de la Justice : en luttant contre la récidive et en préparant la réinsertion des personnes placées sous main de justice, ils œuvrent pour la protection de la société. Au carrefour du droit, du social et de la criminologie, leurs interventions participent à l'individualisation des peines par le recueil des informations nécessaires à la décision judiciaire et par le suivi de leur exécution.

Les CPIP exercent en milieu fermé (dans les établissements pénitentiaires) comme en milieu ouvert (dans les SPIP). En prison, ils accompagnent les détenus dans leur parcours de peines et préparent les mesures d'aménagement de peine ; en milieu ouvert, ils prennent une part essentielle à la réinsertion des personnes soumises à une mesure restrictive de liberté (bracelet électronique, TIG, placement extérieur...) et s'assurent qu'elles respectent les obligations fixées par l'autorité judiciaire.

Contact presse

Direction de l'administration pénitentiaire

Tél : 01 70 22 83 15
Mél : presse.dap@justice.gouv.fr

lajusticerecruite.fr



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inscriptions au concours jusqu'au 29 janvier 2021

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 janvier et les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 25 et 26 février 2021 suivie, pour les admissibles, d'épreuves d'admission du 17 mai au 4 juin 2021.

Il existe 4 voies d'accès au concours :

- Le concours externe (BAC+3 ou titre équivalent)
- Le concours externe sur titres (BAC+3 ou titre équivalent dans le domaine social ou éducatif)
- Le troisième concours (expérience professionnelle de 5 ans dans certaines activités garantissant un bon niveau d'expertise dans les domaines social et éducatif, voire d'expertise juridique, ou postes d'encadrement)
- Le concours interne (fonctionnaire ou agent public justifiant de 4 années d'exercice à la date d'ouverture du concours)

Pour vous inscrire :

<https://lajusticerecrite.fr/devenez-cpip>

Les CPIP évoluent au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de surveillants pénitentiaires, psychologues, assistantes sociales, coordinateurs culturels, éducateurs, personnels administratifs et sont amenés à collaborer avec les personnels pénitentiaires, mais aussi avec les magistrats et les partenaires, nombreux, qui accompagnent les missions de réinsertion (pôle emploi, mission locale, structures d'hébergement, organismes de formation, etc.).

Une nouvelle campagne de communication

Alors qu'elle ciblait jusqu'à présent le recrutement des surveillants, l'administration pénitentiaire lance la première campagne publicitaire pour le recrutement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. La nouvelle création s'inscrit dans la campagne de recrutement du ministère de la Justice, positionnant chaque métier « au cœur de la Justice ». Elle a pour ambition de mieux faire connaître au grand public le métier de CPIP et ses missions en faveur de la prévention de la récidive.

Elle s'appuie principalement sur un film de 30 secondes, deux affiches et des déclinaisons digitales (bannières, annonces...).

Découvrez [la campagne d'affichage](#) ainsi que [le film publicitaire](#).



Pour en savoir plus sur le métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation : <https://lajusticerecrite.fr/metiers/conseiller-conseillere-penitentiaire-insertion-probation>

Contact presse

Direction de l'administration pénitentiaire

Tél : 01 70 22 83 15
Mél : presse.dap@justice.gouv.fr

lajusticerecrite.fr